

***Check-list des pièces à produire par votre service contentieux
en vue de l'engagement de la procédure 257 d CO et des
poursuites contre les locataires***

1. Extrait du registre foncier
2. Fiche de renseignements sur les locataires
3. Bail à loyer et éventuel avenant
4. Notification de loyer lors de la conclusion d'un nouveau bail
5. Eventuelle notification de hausse de loyer et/ou de nouvelles prétentions
6. 1^{er} rappel avec menace du paiement du loyer par trimestre d'avance avec pli recommandé en retour.
7. Mise en demeure avec confirmation de l'exigibilité du paiement du loyer par trimestre d'avance avec pli recommandé en retour.
8. Mise en demeure art. 257 d CO avec pli recommandé en retour.
9. Etat des loyers dus.
10. Liste des paiements effectués par les locataires dès le début du bail.
11. Procuration (à télécharger sur mon site www.etude-gachet-zurcher.ch)

Etude GACHET & ZURCHER

Agents d'affaires brevetés

Rue de la Gare 14, 1110 Morges



www.etude-gachet-zurcher.ch

Tél : 021/804.11.80

Fax : 021/804.11.84

info@etude-gachet-zurcher.ch